

Axline, Andrew, Hyndmann, James E., Lyon, Peyton V., and Malot, Maureen A., *Continental Community? Independence and Integration in North America*, McClelland and Stewart Ltd., Toronto, 1974, p. 302.

Paul Pilisi

Volume 8, numéro 2, 1977

Le Canada et le Québec – Bilan et Prospective

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700788ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700788ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Pilisi, P. (1977). Compte rendu de [Axline, Andrew, Hyndmann, James E., Lyon, Peyton V., and Malot, Maureen A., *Continental Community? Independence and Integration in North America*, McClelland and Stewart Ltd., Toronto, 1974, p. 302.] *Études internationales*, 8(2), 403–404. <https://doi.org/10.7202/700788ar>

LIVRES

1. COMPTES RENDUS

AXLINE, Andrew, HYNDMANN, James E., LYON, Peyton V., and MALOT, Maureen A., *Continental Community? Independence and Integration in North America*, McClelland and Stewart Ltd., Toronto, 1974, p. 302.

L'ouvrage collectif, composé de douze études d'auteurs différents, représente une tentative de réponses controversées à la question suivante : Le continent nord-américain progresse-t-il vers une intégration ? Au sens strict, les relations multidimensionnelles canado-américaines convergent-elles vers une mutation ou un renforcement ?

Dans l'introduction, Peyton Lyon compare le processus d'intégration de l'Europe occidentale aux relations canado-américaines, celles-ci considérées comme une situation « intégrante », involontaire et inconsciente. Il semble que les auteurs apportent une contribution originale au sujet vaste des relations canado-américaines au point de vue comparatif et quant au processus d'intégration. Ainsi, face à l'intégration européenne, motivée par des facteurs externes et internes et s'appuyant sur des institutions fonctionnelles, l'Amérique du Nord sans ceci, se trouve, malgré tout, dans un contexte qui facilite le processus d'intégration involontaire.

L'expérience historique, comme la proximité géographique, l'isolation mutuelle autant que les fédéralismes canadien et américain, d'après cette hypothèse, jouent en faveur d'un processus d'intégration sectorielle sur le continent nord-américain.

L'ouvrage se divise en trois sections. La première est consacrée à l'intégration économique et politique en Amérique du Nord. La deuxième étudie la position canadienne

dans le processus d'intégration par rapport particulier à l'unité canadienne. Enfin, la troisième section regroupe des idées, des théories d'ordre politique, économique, voire financier sur un terrain de controverse : indépendance ou intégration pour le Canada ? Les auteurs, comme souligne l'introduction, ne prétendent pas produire un traité théorique mais plutôt présenter une approche nouvelle pour l'analyse des relations canado-américaines.

Edward English, dans son étude, donne un aperçu classique des étapes de l'intégration économique. Cependant, il aurait été nécessaire de distinguer entre « association » (Gesellschaft) et « communauté » (Gemeinschaft), surtout à l'égard du processus d'intégration européenne. Aux yeux des adeptes des théories sur l'intégration européenne, notamment la théorie fonctionnaliste, la différence est fondamentale. Après avoir mentionné l'Union douanière, le Marché commun, l'Union économique, on cherche en vain la théorie fonctionnaliste dont l'objectif ultime de cette théorie est l'intégration politique. Il nous semble que l'application de ces théories et des faits relatifs à l'intégration européenne, pour les relations canado-américaines, soit relativement forcée et inadéquate. Andrew Axline apporte des éléments théoriques plus clairs et intéressants au sujet des relations canado-américaines. Il précise que le niveau très élevé des échanges commerciaux ou des relations économiques existant entre les États-Unis et le Canada ne sont pas un critère de l'intégration.

L'étude de N. Black, sur la nature du relationship canado-américain soulève une question polémique. Dans quelle mesure, l'intégration serait-elle possible entre une grande puissance et un État comme le Canada, sans risque d'absorption de ce dernier ? Entre les États-Unis et le Canada,

l'intégration aboutirait à un déséquilibre non désirable.

La dernière partie, relative à la position canadienne face à l'intégration en Amérique du Nord illustre la divergence des théories. Cependant, il convient de souligner avec insistance que le terme « intégration » désigne bien autre chose que « coopération », collaboration ou bien développement du volume du commerce extérieur. Ainsi le chapitre 5, intitulé « Les conséquences de l'intégration... », s'occupe surtout des retombées et des effets des traités canado-américains du point de vue canadien. Cependant, les conséquences ne sont pas liées aux effets d'intégration qui n'existent pas au sens épistémologique du terme, mais aux effets d'une situation qui, pour des raisons géographiques, historiques et économiques, lie le Canada à son voisin puissant du Sud. Claude Masson, dans un article intitulé : « Relations économiques entre le Québec, le Canada et les États-Unis » souligne que la promotion de la langue et de la culture française au Québec affronterait les intérêts économiques américains.

En dernière analyse, l'ouvrage représente une contribution valable et originale à l'étude des relations canado-américaines. On souhaitait qu'un groupe de chercheurs présente des théories et des approches nouvelles sur ce point. L'ouvrage collectif s'adresse à tous les intéressés qui, de près ou de loin, s'occupent de l'évolution des relations canado-américaines.

Paul PILISI

*Département des sciences humaines,
Université du Québec à Rimouski*

BROSSARD, Jacques, *L'accession à la souveraineté et le cas du Québec : conditions et modalités politico-juridiques*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1976, 796p.

Depuis les élections du 15 novembre 1976 et la formation du nouveau gouverne-

ment péquiste dirigé par René Lévesque, l'accession du Québec à l'indépendance a quitté le terrain de la simple hypothèse d'école pour devenir un des deux scénarios dont la réalisation concrète au cours des prochaines années pourrait s'imposer, la sécession ou la transformation du régime fédéral canadien. Il appartenait à Jacques Brossard, éminent juriste québécois, de tracer dans cet ouvrage fort important pour la compréhension du sujet, les implications juridiques de l'accession du Québec à l'indépendance au regard tant du droit constitutionnel que du droit international. Il s'agit donc d'une sorte de rapport, d'une étude extrêmement fouillée qui fait le point de la question et en couvre les principaux aspects. C'est bien souligner l'importance de l'ouvrage dans le contexte politique actuel.

Comme le note l'auteur en exergue, il est impossible de dissocier les aspects politiques des aspects juridiques d'un tel sujet, que l'on procède à l'analyse des conditions ou des modalités de l'accession du Québec à l'indépendance. C'est pourquoi dans une première partie, intitulée « Les conditions politico-juridiques de l'accession à la souveraineté », l'auteur étudie les conditions que le Québec doit remplir tant sur le plan interne que sur le plan international en vue d'accéder légalement à la souveraineté internationale, ainsi que les obstacles ou les objections de nature politico-juridique auxquels il pourrait avoir à faire face. Il examine le droit à l'autodétermination au double plan général et québécois. Il pose les données juridiques et socio-politiques du droit international et de la pratique des États en ce qui a trait au droit de libre disposition des peuples, principe qui présente des acceptions différentes selon les contextes, mondialement reconnu aujourd'hui lorsqu'il est associé à la décolonisation mais fortement contesté lorsqu'il s'agit d'éclatement d'un État donné. Il trace, en particulier, les limites du droit de sécession dans le cadre de l'État fédéral et souligne qu'en pratique « la légalité naît de la réussite et la réussite confirme le droit ». Ce